

14 novembre 2017

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 14 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Six résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour la nomination de la personne désignée en vertu de l'article 105 de la loi sur les compétences municipale conformément à l'entente pour la gestion des cours d'eau ;
8. Résolution pour le partage des frais d'enlèvement de la neige avec la Commission scolaire des Sommets ;
9. Résolution concernant le renouvellement de notre entente avec la MRC secteur urbanisme;
10. Résolution concernant notre participation financière avec Centre d'Action Bénévole de Valcourt et Région (CAB);
11. Résolution concernant notre participation financière avec la Maison des jeunes L'initiative ;
12. Résolution pour s'approprier des sommes provenant de la réserve point d'eau;
13. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
14. Résolution pour autoriser la dépense concernant la formation des élus;
15. Résolution pour autoriser la dépense de formation concernant PL122 2jours en janvier 2018;
16. Résolution pour autoriser la formation Abattage manuel et sécuritaire des arbres-Certification CSST;
17. Nomination du maire-suppléant et représentant à la MRC du Val-Saint-François;
18. Rencontre pour la période des fêtes;

19. Voirie;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2017-11-162

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Paul Henri Arès, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-11-163

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2017

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 octobre 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Collecte des résidus domestiques : la semaine du 3 novembre plusieurs oubliés.

M. le maire appelle le point suivant.

2017-11-164

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 175,27 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	128,79 \$
TRANSPORT	653,25 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	2 976,07 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	- \$
LOISIRS ET CULTURES	63,58 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	606,38 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	171,21-
	<u>7 603,34 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	352,65 \$
TVQ à recevoir	351,85 \$
FTQ	- \$
TOTAL	<u>8 307,84 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	6 093,24 \$
Salaire déboursé durant le mois	- \$
Grand total	<u>14 401,08 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-11-165

5.1 RÉCEPTION DU DÉCOMPTÉ FINAL#4 POUR LES TRAVAUX DES RUES AUCLAIR ET SANCTUAIRE
--

Considérant que les correctifs ont été effectué;

Considérant que notre ingénieur M. Allan Harrer d'AVIZO Experts Conseil a autorisé le paiement du dernier décompte #4 au montant de vingt-quatre mille huit cent un dollars et quatre-vingt-quatre sous (24 801.84\$)incluant les taxes applicables

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle verse la somme de vingt-quatre mille huit cent un dollars et quatre-vingt-quatre sous (24 801.84\$)incluant les taxes applicables

Que la municipalité accepte le Certificat de réception définitive des travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-11-166

6.1 GUIGNOLÉE

PROPOSÉ PAR : Denis Vel

APPUYÉ PAR : Réal Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cinquante dollars (50\$) au Chevalier de Colomb Conseil 3207 dans le cadre de la Guignolée;

Que cette somme sera utilisée pour offrir des paniers de Noël aux personnes démunies de la région.

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-11-167

6.2 CONTRIBUTION AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – ESTRIE-JEVI

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50\$) à la cause du Centre de prévention du suicide-Estrie JEVI.

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-11-168

6.3 COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR : Paul Henri Arès

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de quarante-cinq dollars (45\$) au Comité ÉLÉ du Val-Saint-François dans le but d'offrir un livre aux enfants 0-12ans des familles qui bénéficient d'un panier de Noël

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents.

2017-11-169

7. NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES CONFORMÉMENT À L'ENTENTE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité régionale du comté du Val-Saint-François détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée [la loi];

ATTENDU QUE l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la M.R.C. et une municipalité locale de son

territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité a signé cette entente avec la M.R.C. du Val-Saint-François en 2006;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2 de cette entente, la municipalité fournit, notamment, le personnel nécessaire, dont celui désigné au sens de l'article 105 de la Loi;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer la personne désignée et que la MRC doit approuver ce choix;

ATTENDU QU' une mise à jour de cette nomination est requise;

Il est proposé par Jean-Pierre Brien, appuyé par Denis Vel et résolu

QUE M. Mathieu St-Laurent occupant la fonction d'officier municipal ou en son absence, Mme Majella René occupant la fonction de directrice générale et secrétaire trésorière soient nommées comme personnes désignées en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

QU' il est demandé à la M.R.C. du Val-Saint-François d'approuver ce choix par résolution de son conseil en vertu de l'article 5 de cette entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-11-170

8. RÉOLUTION POUR PARTAGER LES FRAIS DE DÉBLAIEMENT DE LA COUR ENTRE L'ÉCOLE ET L'ÉGLISE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Attendu que nous avons constaté que la CSS demandait des soumissions pour l'ouverture de la cour entre l'école Notre-Dame-des-Érables et l'église
Attendu que nous avons également demandé des soumissions pour le même secteur;

Attendu que nous en sommes venus à une entente à savoir; de partager les frais en deux;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de défrayer la moitié de la facture du déneigement de la cour entre l'école et l'église;

Que la CSS nous fera parvenir une facture établie selon la soumission reçue de Ferme Bruno et Isabelle Beauregard au montant de quatre-mille deux cent dollars (4200\$) en février 2018;

Que nous maintenons la soumission reçu de Ferme Bruno et Isabelle Beauregard pour la partie côté église au montant de 2 200\$ pour la saison 2017-2018;

Que cette résolution abroge la résolution 2017-09-146;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**9. RENOUELEMENT –ENTENTE INTER MUNICIPALE EN
MATIÈRE D’URBANISME ET GOÉMATIQUE 2017 DE LA MRC DU
VAL-SAINT-FRANCOIS**

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d’urbanisme et de géomatique pour une période d’un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou des dossiers ponctuels et cartographiques;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50\$/heure
Ressource cartographie et support technique :	30\$/heure

Il est proposé par Pascal Gonnin, appuyé par Jacques Bergeron;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l’entente inter municipale en matière d’urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de 1 850\$ pour l’année 2018 selon la répartition suivante :

28 heures pour la ressource rédaction et support conseil et
15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Que la dépense sera prévue au budget 2018.

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.
Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents

*M. Jean-Pierre Brien se retire de la discussion.

**10. CONTRIBUTION AU CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE
VALCOURT ET RÉGION**

Considérant que la résolution 2015-12-160 a été adopté avec les projections pour les années 2016-2020;

Considérant que le montant prévu en 2018 est de 2939\$;

Considérant que la facture est de deux mille six cent soixante et un dollars (2 861\$) ce qui représente un crédit de soixante-dix-huit dollars 78\$ de l’année 2017;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de deux mille six cent soixante et un dollars (2861\$) comme contribution 2018;

M. le maire demande le vote : tous sont d’accord.
Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents

*M. Jean-Pierre Brien revient dans la discussion.

2017-11-173

11. RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que nous voulons contribuer pour les activités des seize (16) jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent la Maison des jeunes l'Initiative;

Considérant que nous avons des ressources financières limitées;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Jean-Pierre Brien, conseiller que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille six cent dollars (1600\$) ce qui représente l'équivalent de 100\$ par jeune qui fréquente la Maison des jeunes L'INITIATIVE DE VALCOURT;
Que ce montant sera prévu au budget 2018;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-11-174

12. RÉSOLUTION POUR S'APPROPRIER DES SOMMES PROVENANT DE LA RÉSERVE POINT D'EAU

Considérant que nous avons aménagé un point d'eau au 441 principale Ouest;
Considérant que nous avons une réserve pour ce type de travaux;
Considérant que pour l'année 2017, les travaux sont en partie terminés et que les dépenses sont suffisamment importantes pour que le fonds général soit remboursé à même le fonds réservé « point d'eau »;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Paul Henri Arès que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie la somme de dix-sept mille cinq cent soixante-dix dollar (17 570\$) du fonds réservé « point d'eau »;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Quatre membres du conseil ont déposés leur déclaration tel que requis par la LERM.

2017-11-175

14. FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Considérant que la formation est obligatoire pour tous les nouveaux élus;

Considérant que la municipalité de Bonsecours à initier un groupe pour offrir la formation dans la région;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la dépense de formation au prorata du nombre de participants;

Que les frais de dépenses en lien avec la formation seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-11-176

15. FORMATION CONCERNANT LE PROJET DE LOI 122 OFFERT PAR L'ADMQ EN 2018

Considérant que le projet de loi 122 est venu modifier un nombre considérable d'article de loi;

Considérant que tous les changements vont influencer la façon de travailler dans le futur;

Considérant que l'ADMQ a mis en place une formation de deux jours pour accompagner ses membres dans cette ère de changements;
Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par Réal Vel que le conseil autorise Mme Majella René, directrice générale à assister aux deux jours de formation prévu le 24 et 25 janvier 2018 à Sherbrooke;

Que le coût de la formation est de 522\$ plus les taxes applicable, sera pris dans le budget formation de la directrice générale;

Que les frais de déplacements seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-11-177

16. FORMATION- ABATTAGE MANUEL ET SÉCURITAIRE DES ARBRES

Proposé par Denis Vel
Appuyé par Pascal Gonnin
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pierre Brien, inspecteur en voirie à assister à la formation « Abattage manuel et sécuritaire des arbres » offert par la CRIFA à Coaticook sur deux jours soient le 18 et 25 novembre 2017;

Que les frais de subsistance ainsi que les frais de déplacements seront remboursés sur preuves justificatives;

Que les pièces d'équipement nécessaire seront remboursé à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-11-178

17. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT AINSI QUE DU REPRÉSENTANT À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE DURANT L'ANNÉE 2018

Considérant que nous pouvons nommer un maire suppléant (art.116 CM);

Considérant que conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Jean-Pierre Brien, appuyé par Paul Henri Arès;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme le conseiller Réal Vel au poste de maire suppléant pour l'année 2018;

Qu'il soit délégué à siéger à la MRC du Val-Saint-Francois en l'absence du maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. RENCONTRE POUR LA PÉRIODE DE NOËL 2017

Les membres du conseil mandatent Mme René pour vérifier la disponibilité du Restaurant Ste-Anne le 16 décembre 2017 avec arrivée vers 17h.

19. VOIRIE

Un grattage sera effectué avant la neige.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

MM. Réal et Denis Vel se retirent de la discussion

2017-11-179

21. COMITÉ

21.1 DÉCORATIONS DU SAPIN PRÈS DU PAVILLON ROGER AUCLAIR

Considérant que lors de la tempête de vents le sapin dans lequel toutes les décorations étaient installées s'est cassé;
Considérant que nous avons pu récupérer une partie des décorations;
Considérant qu'un autre sapin peut-être décoré dans le même secteur;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Paul Henri Arès, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la location d'une nacelle pour faire l'installation des lumières de Noël dans le nouveau sapin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MM. Réal et Denis Vel reviennent dans la discussion

21.2 COMITÉ TRANS-APPEL

M. Coutu nous informe que jeudi le 16 novembre il y sera discuté du budget pour l'année 2018;

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

M. le maire appelle le point suivant

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-11-180

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21h27.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »